



## Procès-verbal du conseil communautaire du 10 juin 2009

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 juin 2009

Le dix juin deux mille neuf à quatorze heures trente, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOQUAY, Président.

**Monsieur MOQUAY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il annonce les pouvoirs. Monsieur VILLA est désigné secrétaire de séance.**

Conseillers en exercice : 34

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 30

### ETAIENT PRESENTS

**Madame BLANCHARD**, déléguée suppléante de Grand-Village-Plage  
**Madame BONNAUDET** Martine, déléguée suppléante du Château d'Oléron  
**Madame CHARTIER** Annie, déléguée de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir de M.Vauzelle)  
**Monsieur CHAUMONT** Jacques, délégué de Saint-Georges d'Oléron  
**Monsieur CHEMIN** Jacques, délégué de Dolus d'Oléron  
**Madame COINDET** Arlette, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron (pouvoir de Mme Bouveret)  
**Madame COISSAC** Martine, déléguée du Château d'Oléron  
**Monsieur DUPUY** Francis, délégué suppléant de Saint-Trojan les Bains  
**Monsieur FONTENEAU**, délégué suppléant de Saint-Pierre d'Oléron  
**Monsieur GOUINEAU** Max, délégué de La Brée Les Bains  
**Madame GRANGER MAILLET** Christine, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron  
**Madame HUMBERT** Micheline, déléguée du Château d'Oléron (pouvoir de M.Roumegous)  
**Madame LE MEUR** Catherine, déléguée de Saint-Trojan les Bains  
**Monsieur MASSE** Jean-Michel, délégué de Saint-Denis d'Oléron  
**Monsieur MASSICOT** Pascal, délégué de Saint-Trojan les Bains  
**Monsieur MICHEAU** Fabrice, délégué de Saint-Denis d'Oléron  
**Monsieur MILLOT** Pierre, délégué de La Brée Les Bains  
**Monsieur MOQUAY** Patrick, délégué de Saint-Pierre d'Oléron  
**Monsieur MORANDEAU** Yannick, délégué de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir de M.Proust)  
**Monsieur NYZAM** Daniel, délégué de Dolus d'Oléron  
**Monsieur PARENT** Michel, délégué du Château d'Oléron  
**Monsieur ROBILLARD** Patrice, délégué du Grand-Village-Plage  
**Monsieur SOLAS** Dominique, délégué de Saint-Denis d'Oléron  
**Monsieur VERWICHT** Jacques, délégué de Grand-Village-Plage  
**Monsieur VILLA** Philippe, délégué de Dolus d'Oléron (pouvoir de M.Bazerbes)

### PARTICIPAIENT EGALEMENT

**Monsieur HUGHES** Joseph, directeur des services  
**Monsieur GABORIAU** Luc, comptable  
**Madame DUSSOUTRAS**, secrétaire

### EXCUSES

**Monsieur BAZERBES** Jean-Jacques, délégué de Dolus d'Oléron (pouvoir à M.Villa)  
**Madame BOUVERET** Geneviève, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron (pouvoir à Mme Coindet)  
**Monsieur CROCHET** Michel, délégué de Saint-Pierre d'Oléron  
**Monsieur LALONNIER** Claude, délégué de Saint-Trojan les Bains  
**Madame MASSE** Françoise, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron  
**Monsieur NAUD** Jean-Jacques, délégué de La Brée Les Bains  
**Monsieur PERTHUIS** Olivier, délégué du Château d'Oléron  
**Monsieur PROUST** Eric, délégué de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir à Y.Morandea)  
**Monsieur ROUMEGOUS** Jim, délégué du Château d'Oléron (pouvoir à Mme Humbert)  
**Monsieur SOULET** Jean-Robert, délégué de Saint-Pierre d'Oléron  
**Monsieur TESTARD** Bruno, délégué du Grand-Village-Plage  
**Monsieur VAUZELLE** Claude, délégué de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir à Mme CHARTIER)  
**Madame WIDMANN** Leslie, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2009

CDC - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

CDC - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE ST PIERRE D'OLERON

CDC – PROLONGEMENT DE LA NAVETTE TGV JUSQU'AU CHATEAU D'OLERON POUR LES MOIS DE JUILLET/AOUT 2009 ET 2010

CDC – CHENIL : RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

PLAN VELO 2 - TRACE 28 : ACQUISITION DE TERRAIN

PLAN VELO 2 - TRACE 15BIS : ACQUISITION DE TERRAINS

PROJET D'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE PLATEFORME(S) DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES SUR LE PAYS MARENNES-OLERON

SUBVENTION D'UN PROJET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLE D'ARGENCOURT, LE CHATEAU D'OLERON

CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

CENTRE AQUATIQUE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

CENTRE AQUATIQUE : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2008 SEMDAS

ATTRIBUTION SUBVENTION COLLEGE DU PERTUIS D'ANTIOCHE

CDC – PISTES CYCLABLES : PISTE DE LA ROUTE DU STADE, DEMANDE DE SUBVENTION

CDC – DEMANDE DE SUBVENTION CREATION D'ACCES AUX PLAGES

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LES POSTES DE SECOURS AVENANT N°1/2009

REGIME INDEMNITAIRE MODIFICATIONS & MISES A JOUR

CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

ROD : ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE CHATEAU D'OLERON, "LES PIECES DE FONTEMBRE"

ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROCEDE DE VALORISATION ENERGETIQUE AVENANT N°1/2009

ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX – SOCIETE AMR – LOT 6

ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX – ECBL – LOT 2

ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

TARIFS DES PRODUITS DERIVES VENDUS EN BOUTIQUE MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

DEPOT DE PRODUITS DERIVES ET OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

---

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2009**

---

Monsieur PARENT cite le procès verbal page 8. Il doute des propos de Monsieur MOQUAY tels que retranscrits. Monsieur PARENT dit que si la commune de Saint-Pierre d'Oléron vendait demain son patrimoine à l'euro symbolique, cela ne le gênerait pas. Il souhaite apporter cette précision.

Monsieur Moquay rectifie la formule et précise que jusqu'à présent dans les plans d'achat de parcelles pour la réalisation des pistes cyclables, il n'y avait pas de différence entre propriété communale et propriété privée.

Madame GRANGER MAILLET indique également qu'en page 7 (délibération au sujet d'une délégation de gestion et d'entretien de la piste cyclable en forêt Briquet), l'identité d'un élu intervenant a été omise.

Monsieur MILLOT répond que c'est lui qui était intervenu pour demander les raisons d'une convention de gestion avec l'ONF.

Ces remarques prises en compte, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 6 mai 2009.

---

**CDC - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

---

Le conseil communautaire du 28 Avril 2008 a délégué au Président certaines attributions. Conformément à la réglementation, le Président informe le conseil des arrêtés pris pour l'exercice de cette délégation :

**Délégation n°2 : Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts :**

Communauté de Communes :

N°	Objet
Emprunt 1 - 2008	785 000 € - 15 ans – taux fixe 4.13 % - barrière années 6 à 15 sur Libor USD 12 M : 6,25 %
Emprunt 1 - 2009	4 000 000 € - 20 ans – taux fixe 3.70 %
Emprunt 2 -2009	1 540 000 € - 25 ans – taux fixe 3.79 %

Régie Oléron Déchets :

N°	Objet
Emprunt 2 - 2008	715 000 € - 15 ans – taux fixe 4.13 % - barrière années 6 à 15 sur Libor USD 12 M : 6,25 %

Régie des Musées et Patrimoine :

N°	Objet
Emprunt 3 -2009	474 500 € - 25 ans – taux fixe 3.79 %

**Délégation n°5 : création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires :**

Régie Musée et Patrimoine :

N°	Objet
1G-2008	Fin de fonctions du régisseur Musée IO Danièle CHAPOU
1H-2008	Nomination régisseur Musée IO Sabine RATEAU et suppléant Kim VAN ASCH
Avenant 1H-2008	Cautionnement pour régisseur Musée IO
1I-2008	Fin de fonctions régisseur suppléant Musée IO et sous-régisseur Maison Paysanne de Sabine RATEAU
1K-2008	Nomination sous-régisseur Musée IO Céline RENAUDEAU
3B-2008	Arrêté modificatif du 3A-2008
3C-2008	Nomination régisseur suppléant Sabine RATEAU Maison Paysanne
1L-2008	Nomination sous régisseur schaguene ludivine musée IO
2D-2008	Nomination sous régisseur schaguene ludivine PDS
3D-2008	Nomination sous régisseur schaguene ludivine maison paysanne
3E-2008	Nomination régisseur sabine rateau maison paysanne
Avenant 2 à 1H-2008	Cautionnement pour régisseur Musée IO

Avenant 1-2008	Cautionnement pour régisseur PDS
1A-2009	Nomination sous régisseur Nathalie CHAUVIN
2A-2009	nomination sous régisseur Emilie Privat
2B-2009	Modification billetterie informatique port des salines
2C-2009	nomination sous régisseur Sarah GAUDIN
1B-2009	modification sur régie recettes musée IO
1C-2009	nomination suppléant cédric correia musée IO
2 D-2009	Nomination sous régisseur musée port des salines Cédric Correia

Aire Accueil des gens du voyage :

N°	Objet
Aire 1 - 2009	Fin des fonctions de M. Royer Régisseur de recettes pour l'aire d'accueil de St Pierre
Aire 2 - 2009	Fin des fonctions de M. Royer Régisseur d'avance pour l'aire d'accueil de St Pierre
Aire 3 – 2009	Fin des fonctions de M. Royer Régisseur d'avance pour l'aire d'accueil de Dolus
Aire 4 – 2009	Fin des fonctions de M. Royer Régisseur de recettes pour l'aire d'accueil de Dolus
Aire 5 – 2009	Création d'une régie de recettes et d'avance informatisée sur les aires de St Pierre et Dolus.
Aire 6 – 2009	Nomination de Mme COQUET comme régisseur des aires d'accueil des gens du voyage.

**Délégation n°9 : tenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle.**

N°	Objet
2	Désignation de Me Anthian, avocat chargé de représenter la Collectivité pour faire valoir ses droits dans le dossier concernant l'optimisation des bases fiscales.

**Pas d'observation.**

#### **CDC - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE ST PIERRE D'OLERON**

Le conseil communautaire a approuvé le 4 octobre 2006 le projet de règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage.

Une modification du règlement intérieur relative à la graduation des retenues financières sur la caution en fonction de l'importance des dégâts avérés a été approuvée par le conseil communautaire du 4 juin 2008.

Il conviendrait de modifier la liste des sanctions en y ajoutant la suivante : retenue de 10 € par jour d'absence sur la caution lors d'un départ en dehors des horaires prévus et affichés et rétention des clés par l'usager.

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents** approuve la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Pierre d'Oléron.

**Pas d'observation.**

#### **CDC – PROLONGEMENT DE LA NAVETTE TGV JUSQU'AU CHATEAU D'OLERON POUR LES MOIS DE JUILLET/AOUT 2009 ET 2010**

Le contrat actuel de Délégation de Service Public (DSP) transport conclu entre la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais et Kéolis Littoral ne comprend pas la prolongation du service de la navette TGV jusqu'au Château d'Oléron. Afin de prolonger ce service jusqu'à Oléron, un avenant au contrat de DSP signé avec la Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais doit être conclu. L'avenant serait conclu pour les mois de juillet/août 2009 et 2010.

Le déficit engendré par la destination « Château d'Oléron », serait supporté à 50 % par le Conseil général, 25 % par la Communauté de communes de l'île d'Oléron et 25 % par la Communauté de communes du bassin de Marennes.

La société Kéolis facturerait à la CAPR, dans le cadre de la contribution financière forfaitaire de la D.S.P. transport, la part relative au prolongement de la navette TGV jusqu'au Château d'Oléron pour les mois de juillet et août ; le Conseil Général et les communautés de communes de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes rembourseraient ce montant à la CAPR.

A noter que la ligne Les Mouettes et celle de la navette TGV prendront en compte la continuité du service pour éviter les ruptures de charge et présenteront aux usagers une fiche horaires commune.

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE le président à signer la convention pour le prolongement de la liaison TGV de Rochefort jusqu'au Château d'Oléron pour juillet/août 2009 et 2010,  
INSCRIT la participation de la Communauté de communes, estimée à 4007.70 € sur le budget 2009.

**Pas d'observation.**

---

**CDC – CHENIL : RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA SPA**

---

Une convention de partenariat avec la SPA de Saintes qui s'engage à venir prendre une fois par semaine les animaux non identifiés au chenil de M. CABASSET (sis rue des Viviers, comme de St Pierre d'Oléron) est proposée à la signature du Président.

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

Autorise Monsieur le Président à signer la convention,

Accepte de verser une contribution de 0,255 € par habitant et par an à la SPA de Saintes, soit 0,255 € X 20 000 habitants = 5 100 €.

**Madame CHARTIER signale qu'un projet de chenil est en cours sur la commune de Saint-Georges d'Oléron.**

**Monsieur PARENT indique qu'il a lui aussi été sollicité par des privés pour la création d'un chenil.**

**Monsieur MOQUAY répond que la Communauté de communes reste ouverte à toute proposition locale pour récupérer les animaux.**

---

**PLAN VELO 2 - TRACE 28 : ACQUISITION DE TERRAIN**

---

Dans le cadre du programme de réalisation de pistes cyclables dit "plan vélo 2" et notamment pour la section comprise entre "La Cailletière" et "Les Allards" (tracé 28), sur la commune de DOLUS D'OLERON,

Monsieur le Président précise qu'un accord est intervenu avec les consorts BARBREAU, concernant la vente d'un terrain leur appartenant, sis commune de DOLUS D'OLERON, devant être cadastré section BE, numéro 431p, lieudit "Le Piouré", pour une contenance de 80ca, moyennant le prix de 52,80€ toutes indemnités comprises.

Il invite en conséquence le Conseil Communautaire à délibérer.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro RC 2009-140V0366 du 28 avril 2009,

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE l'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des consorts BARBREAU, moyennant le prix de 52,80€ toutes indemnités comprises, d'un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, devant être cadastré section BE, numéro 431p, lieudit "Le Piouré", pour une contenance de 80ca.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**Pas d'observation.**

---

**PLAN VELO 2 - TRACE 15BIS : ACQUISITION DE TERRAINS**

---

Dans le cadre du programme de réalisation de pistes cyclables dit "plan vélo 2" et notamment pour la section comprise entre "La Laudière" et "La Cotinière" (tracé 15bis), sur la commune de SAINT PIERRE D'OLERON,

Monsieur le Président précise que le conseil municipal de SAINT PIERRE D'OLERON a donné son accord concernant la vente, moyennant le prix total de 1.499€, de divers terrains communaux dont la désignation suit :

Section	N°	Lieudit	Contenance
YX	44	Les Bonnes Vignes	01a 48ca
YX	85 (64p)	Les Bonnes Vignes	00a 68ca
YX	8	Les Bonnes Vignes	01a 37ca

YX	16	Les Granges Sud	03a 20ca
YW	45	Moulin des Jaux	01a 25ca
YW	46	Moulin des Jaux	01a 84ca
YW	35	Les Caves	05a 57ca
YV	18	La Grande Pièce	00a 75ca
YV	12	La Grande Pièce	01a 18ca
YV	44 (7p)	La Grande Pièce	00a 62ca
YV	3	Les Pains Perdus	01a 65ca
ZS	22	Perrotin Ouest	01a 39ca
ZS	29	La Deloubarde	00a 84ca
ZS	30	La Deloubarde	02a 29ca
ZS	31	La Deloubarde	06a 69ca
ZS	57 (55p)	La Laudière	00a 13ca
CD	280 (79p)	La Laudière	01a 00ca
CD	278 (255p)	La Laudière	01a 33ca
Ensemble			33a 26ca

Il invite en conséquence le Conseil Communautaire à délibérer.

Vu les pièces du dossier,  
Vu l'estimation des services fiscaux

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

DEMANDE à la COMMUNE DE SAINT PIERRE D'OLERON de céder les terrains désignés ci-dessus pour l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur BAZERBES, premier vice Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

**Pas d'observation.**

**PROJET D'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE PLATEFORME(S) DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES SUR LE PAYS MARENNES-OLERON**

Dans le cadre du programme Leader 2007-2013, le Groupe d'Action local du Pays Marennes-Oléron a mis en avant la nécessité de soutenir des actions qui favorisent la qualité et les activités durables en donnant aux acteurs locaux les moyens d'une gestion qualitative de leur espace.

Cette volonté s'est traduite notamment par la réflexion autour de la gestion des effluents phytosanitaires du monde agricole, des professionnels des plantes et jardins (pépiniéristes, paysagistes) et des services espaces verts des communes.

Les rencontres menées autour de cette thématique entre collectivités, Chambre d'Agriculture et professionnels ont abouti à la nécessité de mener une étude sur la faisabilité d'un projet de plateformes collectives de préparation et d'entretien de matériels communaux, professionnels et agricoles en Pays Marennes-Oléron.

La Commission « développement durable » de la Communauté de communes a approuvé ce projet lors de sa réunion du 8 avril 2009.

Plan de financement prévisionnel de l'étude :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Étude de faisabilité	10 000€	Contrat Régional de Développement Durable	2 500 €
		Leader	5 500 €
		Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1 000 €
		Communauté de Communes du Bassin de Marennes	1 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>

Calendrier : remise de l'étude 6 mois à compter de la notification de la commande

### **Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

- ACCEPTE de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet d'étude pour la mise en place de plateforme(s) de traitement des effluents phytosanitaires sur le Pays Marennes-Oléron,
- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel de l'étude,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le cofinancement de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et les subventions nécessaires à la réalisation de l'étude,
- DEMANDE l'inscription de cette dépense au budget 2009.

**Monsieur PARENT indique que des réflexions sont en cours notamment au Conseil général sur les ports professionnels : effluents, déchets, paysage et architecture. Les directives européennes imposent d'avoir une politique environnementale propre dans les ports. Il peut y avoir superposition des usages des milieux ostréicoles et agricoles. Il faudra superposer les deux études pour voir si des économies d'échelle sont possibles.**

**Monsieur Moquay informe aussi qu'une réunion de présentation et de réflexion a été organisée à l'initiative de Monsieur Yannick Morandeu sur la gestion des déchets portuaires. Il faudra coordonner l'ensemble des initiatives prises par les collectivités sur le traitement des effluents de diverses natures liées à des activités professionnelles ou de loisirs, comme les ports de plaisance. Il serait souhaitable qu'il y ait un rapprochement entre la chambre d'agriculture et les services du Conseil général.**

**Madame Humbert dit que pour des raisons de commodité il faudra envisager plusieurs sites et donc des coûts d'investissement et de fonctionnement associés.**

**Monsieur Micheau dit que les différents sites devraient être équipés spécifiquement en fonction des activités dominantes de chaque secteur géographique.**

**Monsieur Moquay répond que l'objet de l'étude sera de déterminer la nature des besoins, le dimensionnement et les inconvénients de ces équipements.**

**Monsieur Chemin estime qu'il faut faire un effort sur les produits utilisés.**

**Monsieur Moquay dit être d'accord. Il rappelle cependant que la collectivité a un rôle d'accompagnement sur les usages et par contre un rôle d'obligation sur les équipements disponibles. Les professionnels seront les premiers sollicités pour leur financement.**

---

### **SUBVENTION D'UN PROJET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLE D'ARGENCOURT, LE CHATEAU D'OLERON**

---

**Sur proposition de Monsieur Parent, le Président retire cette délibération car la commune du Château d'Oléron assumera cette dépense.**

---

### **CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

**Monsieur Parent indique que les élus du Château d'Oléron participeront au vote concernant le fonctionnement futur du centre aquatique.**

La communauté de communes de l'île d'Oléron a confié la gestion du centre aquatique IléO par délégation de service public à la société CHIOS, filiale de Vert Marine.

Les articles 19, 20 et 21 de la convention fixent les modalités de fixation et de révision des tarifs d'accès à l'équipement.

La grille tarifaire a été approuvée par le conseil communautaire du 25 mars dernier.

Il est proposé d'ajouter un tarif supplémentaire pour l'entrée piscine :

- Tarif enfant carnet Comité d'Entreprise de 50 tickets à 150€ le carnet soit 3€ l'entrée (le tarif adulte carnet CE est à 200€ soit 4€ l'entrée)

### **Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

- adopte le tarif « enfant carnet Comité d'Entreprise » de 50 tickets à 150€ le carnet soit 3€ l'entrée et l'inclut à la grille tarifaire,
- annexe la grille tarifaire mise à jour à la convention de délégation de service public.

**Monsieur Villa demande que la grille tarifaire soit revue avec un tarif balnéo à 9,50€.**

## CENTRE AQUATIQUE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Les élus de la commune du CHATEAU D'OLERON sortent de la salle.

Dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction du centre aquatique iléo à Dolus d'Oléron,

**Le conseil communautaire à la majorité des membres présents ( 20 voix POUR et 5 abstentions- Verwicht, Blanchard, Robillard, Granger Maillet, Morandeu)**

autorise le Président de la SEMDAS à signer les projets d'avenants présentés ci-après :

### AVENANT N°6 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/765

#### LOT 3 – GROS ŒUVRE

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

L'entreprise **GTM POITOU CHARENTES**  
121 rue de La Rochelle – 17137 L'HOUMEAU

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

#### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en charge de :

Grille gratte pieds	- 978,45 € HT
Pompage eaux de nappe en période hautes eaux	7 989,36 € HT
Sondage terrain à la pelle mécanique	1 157,40 € HT
Ancrages dans le bassin PSL	- 730,50 € HT
Suppression doublage contre mur local transformateur	- 7117,02 € HT
Suppression voile R+2 et pied de poteau pataugeoire intérieure	- 769,30 € HT
Création de 3 évacuations EP dans dalle supérieure bâtiment triangulaire	994,50 € HT
<b>Total avenant 6 :</b>	<b>545,99 € HT</b>

#### ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenant 1 + avenant 2 + avenant 3 + avenant 4 + avenant 5	4 426 979,15	867 687,91	5 294 667,06
Avenant n°6 en plus value	545,99	107,00	652,99
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>4 427 525,14</b>	<b>867 794,91</b>	<b>5 295 320,05</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Cinq million deux cents quatre vingt quinze mille trois cent vingt euros et cinq centimes toutes taxes comprises.*

### AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/767

#### LOT 6 – COUVERTURE / ETANCHEITE

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

Le groupement **SMAC**  
ZA les Montagnes – BP 9 – 16430 CHAMPNIERS

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par des mises au point techniques en plus et moins values pour un montant total de - 1179,59 € HT

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)**

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial – avenant 1	452 009,53	88 593,87	540 603,40
Avenant n°3 en moins value	- 1 179,59	- 231,20	- 1 410,79
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>450 829,94</b>	<b>88 362,67</b>	<b>539 192,61</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Cinq cent trente neuf mille cent quatre vingt douze euros et soixante et un cents toutes taxes comprises.*

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/769**

**LOT 8 – SERRURERIE / METALLERIE**

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

L'entreprise **PATEAU METALLERIE**  
Parc Atlantique de l'Ormeau de Pied – 122 cours Paul Doumer – 17100 SAINTES

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en compte des plus et moins values suivantes :

<i>Prestations</i>	<i>Montant en € HT</i>
Garde corps entre rampe et pataugeoire	7 290,00
Aménagement du belvédère	5 255,00
<i>Total avenant 4</i>	<i>12 545,00</i>

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)**

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenants 1 et 2	140 730,00	27 583,08	168 313,08
Avenant n°4 en plus value	12 545,00	2 458,82	15 003,82
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>153 275,00</b>	<b>30 041,90</b>	<b>183 316,90</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Cent quatre vingt trois mille trois cent seize euros et quatre vingt dix cents.*

**AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/770**

**LOT 9 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS / SIGNALÉTIQUE**

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

Le groupement **RIDORET MENUISERIE**  
70 rue de Québec – ZI Chef de Baie – 17000 LA ROCHELLE

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par :  
- Châssis bois CF 1/2 h au niveau 2 pour un montant de 12 879,79 € HT

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenants 1, 2, 3 et 4	243 742,68	47 773,56	291 516,24
Avenant n°5 en plus value	12 879,79	2 524,44	15 404,23
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>256 622,47</b>	<b>50 298,00</b>	<b>306 920,47</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Trois cent six mille neuf cent vingt euros et quarante sept cents toutes taxes comprises.*

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/772**

LOT 11 – PLATRERIE / PEINTURE / PLAFONDS

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

L'entreprise **ALLO MR LE PEINTRE**  
ZAC de la Queue de l'Ane – 8 rue Antoine de St Exupery – BP 50140 – Saint Sulpice de Royan – 17208 ROYAN cedex

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en charge de travaux complémentaires pour un montant de 3 278,30 € HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial - Avenant 2	129 838,44	25 448,33	155 286,77
Avenant n°3 en plus value	3 278,30	642,55	3 920,85
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>133 116,74</b>	<b>26 090,88</b>	<b>159 207,62</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Cent cinquante neuf mille deux cent sept euros et soixante deux centimes toutes taxes comprises.*

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/773**

LOT 12 – CARRELAGE / CHAPES

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

L'entreprise **GROUPE VINET**  
5 avenue de la Loge – Migné Auxances – BP 1034 – 86060 POITIERS Cedex 09

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par les mises au point techniques (plus et moins values) pour un montant de 2 698,64 € HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenants 1 & 2	252 871,42	49 562,79	302 434,21
Avenant n°4 en plus value	2 698,64	528,93	3 227,57

<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>255 570,06</b>	<b>50 091,72</b>	<b>305 661,78</b>
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

Marché arrêté à la somme de :

*Trois cent cinq mille six cent soixante et un euros et soixante dix huit cents toutes taxes comprises.*

### ARTICLE 3

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent avenant.

## AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/775

### LOT 14 – SOLS SOUPLES

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

L'entreprise **GROUPE VINET**

5 avenue de la Loge – Migné Auxances – BP 1034 – 86060 POITIERS Cedex 09

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en compte des travaux supplémentaires de sols souples dans la salle d'activités du R+2 pour un montant de 8 176,40 € HT.

### ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenants 1 et 2	28 540,95	5 594,02	34 134,97
Avenant n°4 en plus value	8 176,40	1 602,57	9 778,97
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>36 717,35</b>	<b>7 196,59</b>	<b>43 913,94</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Quarante trois mille neuf cent treize euros et quatre vingt quatorze cents toutes taxes comprises.*

## AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/779

### LOT 18 – CHAUFFAGE / VENTILATION / TRAITEMENT D'AIR / DESEMFUMAGE

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

Le groupement **HERVE THERMIQUE**

ZA St Liguairre – 31 rue Pied de Fond – BP 8626 – 79026 NIORT CEDEX

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par l'aménagement du centre cardio training pour un montant de 15 609,80 € HT.

### ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenant 1	796 200,36	156 055,27	952 255,63
Avenant n°3 en plus value	15 609,80	3 059,52	18 669,32
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>811 810,16</b>	<b>159 114,79</b>	<b>970 924,95</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Neuf cent soixante dix mille neuf cent vingt quatre euros et quatre vingt quinze cents toutes taxes comprises.*

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/783****LOT 22 – ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES**

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

Le groupement **ALLEZ ET CIE**  
Service Industrie – 35 avenue Victor Louis Bachelar – BP 70075 – 17302 ROCHEFORT cedex

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par :

Aménagement du centre cardio training	7 742,30 € HT
Téléphones locaux techniques et casque+micro+HP salle Fitness	7 784,05 € HT
<b>Total avenant 4</b>	<b>15 526,35 € HT</b>

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)**

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + Avenants 1 et 3	399 521,72	78 306,26	477 827,98
Avenant n°4 en plus value	15 526,35	3 043,16	18 569,51
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>415048,07</b>	<b>81 349,42</b>	<b>496 397,49</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Quatre cent quatre vingt seize mille trois cent quatre vingt dix sept euros et quarante neuf cents toutes taxes comprises.*

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°06/785****LOT 24 – VRD**

Entre les soussignés :

La **SEMDAS** représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général  
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

Le groupement **EUROVIA / APPIA**  
ZA de la Corne Neuve – BP 25 – 17135 DOMPIERRE SUR MER

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par :

Moins value HTA et EU	- 33 720,00 € HT
Voie pieds secs	28 912,30 € HT
<b>Total avenant 3</b>	<b>- 4 807,70 € HT</b>

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)**

	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Marché initial + avenant 1	952 500,00	186 690,00	1 139 190,00
Avenant n°3 en moins value	- 4 807,70	- 942,31	- 5 750,01
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>947 692,30</b>	<b>185 747,69</b>	<b>1 133 439,99</b>

Marché arrêté à la somme de :

*Un million cent trente trois mille quatre cent trente neuf euros et quatre vingt dix neuf cents toutes taxes comprises.*

**Monsieur Moquay précise que l'essentiel de ces avenants concerne l'aménagement de la salle R+2 qui ne devait pas être accessible.**

---

## **CENTRE AQUATIQUE : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2008 SEMDAS**

---

Conformément à l'article 19 de la convention de mandat datée du 18 août 2004, la SEMDAS transmet chaque année à la Communauté de communes un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) qui présente le déroulement de l'opération, notamment en termes financiers.

**Le conseil communautaire à la majorité des membres présents ( 22 voix POUR et 3 abstentions- Verwicht, Blanchard, Robillard)**

approuve le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31/12/08 établi par la SEMDAS.

**Pas d'observation.**

**Les élus du Château d'Oléron rentrent dans la salle.**

---

## **ATTRIBUTION SUBVENTION COLLEGE DU PERTUIS D'ANTIOCHE**

---

Le collège du Pertuis d'Antioche de Saint-Pierre d'Oléron obtient depuis plusieurs années des résultats encourageants dans le domaine sportif. Cette année les équipes de hand-ball minimes garçons et de surf garçons se sont distinguées en remportant les championnats académiques l'une et l'autre.

Ces équipes ont donc participé cette année aux championnats de France à la fin du mois de mai.

L'organisation exceptionnelle de ces déplacements a représenté un surcoût estimé à 4 000€ pour l'établissement.

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents attribue une subvention exceptionnelle** de 1500€ au collège du Pertuis d'Antioche de Saint-Pierre d'Oléron pour participer au financement des déplacements des équipes minimes garçons hand-ball et surf pour les championnats de France 2009

Et d'inscrit cette dépense au budget.

**Monsieur Robillard pense que le financement du sport scolaire doit relever de l'Education Nationale.**

**Madame Humbert souhaite que cette délibération crée un précédent et que la Communauté de communes soutienne à l'avenir les associations dont l'activité est orientée vers les jeunes.**

**Monsieur Parent estime que la Communauté de communes s'est engagée sur l'investissement des associations et qu'avec du recul elle a eu tort. Il pense qu'il faut se poser à nouveau la question du fonctionnement des associations oléronaises pour les aider selon des critères qu'il reste à définir. D'une manière globale, il demande si la Communauté de communes n'a pas vocation à aider au fonctionnement de certaines associations.**

**Monsieur Moquay indique que cette question de fond a été abordée en commission.**

**Monsieur Verwicht demande le plan de financement global de cette opération.**

**Monsieur Moquay indique que le collège finance une partie de ces déplacements mais propose que le plan de financement soit communiqué lors de la prochaine commission en charge du monde associatif.**

---

## **CDC – PISTES CYCLABLES : PISTE DE LA ROUTE DU STADE, DEMANDE DE SUBVENTION**

---

La Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est engagée dans la construction de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire pour promouvoir la pratique du vélo et répondre ainsi aux attentes des touristes et habitants en offrant une alternative aux déplacements automobiles.

La Communauté de communes doit réaliser 1 section d'itinéraire cyclable sur la commune de Dolus d'Oléron en cette fin d'année dont voici le détail :

- piste de la route du stade : 240 m de long, coût estimatif des travaux 38 000 € TTC

Cette piste intègre l'opération du Plan Vélo II. Toutefois, et compte tenu de l'incertitude liée à la localisation du complexe aquatique, ce tronçon n'avait pas été intégré à la convention de mandat signée en 2002 avec la SEMDAS.

En conséquence :

- la Communauté de Communes sera maître d'œuvre pour la construction de cette piste.
- ce marché (procédure adaptée) est indépendant des autres marchés du plan vélo II.

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

Sollicite le Département de la Charente-Maritime, l'Etat au titre de la DDR, la région au titre du CRDD et l'Europe au titre du programme LEADER pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la réalisation de cet itinéraire cyclable,

Précise que les crédits sont inscrits au BP 2009.

**Pas d'observation.**

---

#### **CDC – DEMANDE DE SUBVENTION CREATION D'ACCES AUX PLAGES**

---

La démarche Oléron Qualité Littoral initiée par la Communauté de communes prévoit l'aménagement des accès aux plages dans un souci de préservation de l'environnement et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La passe de la Giraudière (Grand-Village Plage) doit faire l'objet de travaux de mise en place de caillebotis bois.

Le coût de cette opération s'élève à 11 720,80 € TTC.

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents** sollicite le Département de la Charente-Maritime et le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la réalisation de cette opération.

**Pas d'observation.**

---

#### **FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LES POSTES DE SECOURS AVENANT N°1/2009**

---

Dans le cadre de l'aménagement des postes de secours sur les plages de l'île d'Oléron, un marché a été signé avec la société MEFRAN COLLECTIVITES, visé en sous-préfecture le 30 mars 2009.

Certains équipements du bâtiment de type 1 ont été retirés engendrant une moins value de 6 252 € HT.

Les prix unitaire du marché sont les suivants :

<u>Type de bâtiment</u>	prix unitaire
bâtiment 1	31 000, 00 € HT
bâtiment 2	62 542, 00 € HT
bâtiment 3	78 587, 00 € HT
bâtiment 4	17 127, 00 € HT
<u>Options</u>	prix unitaire HT
panneau solaire	1 590, 00 € HT
vigie	6 500, 00 € HT
Baie Vitrée	190, 00 € HT
Fourche double	0, 00 € HT

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents** autorise le Président à signer l'avenant n°1/2009 d u marché de fourniture et mise en place de bâtiments modulaires pour les postes de secours signé avec la société MEFRAN COLLECTIVITES.

**Pas d'observation.**

---

#### **REGIME INDEMNITAIRE MODIFICATIONS & MISES A JOUR**

---

Vu l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 (Jo 7 septembre 1991)

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 (Jo 15 Janvier 2002)

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié (JO du 15 janvier 2002)

Considérant qu'il est nécessaire d'indemniser les services rendus

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

ATTRIBUE conformément à la réglementation en vigueur

Une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) dans la limite du taux maximum annuel autorisé (8) au profit de l'agent chargé de l'agenda 21 (agent contractuel de catégorie A)

Le montant de référence suivra la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président à fixer les attributions individuelles par arrêté en fonction de la législation en vigueur

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2009.

**Pas d'observation.**

**CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS**

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

**OPERATIONS D'ORDRE**

**Section d'Investissement**

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
28031	040	01		Amortissement des immobilisations		64 500,00
021	021	01		Virement de la section de fonctionnement		-64 500,00
<b>TOTAL de la Section</b>					<b>-</b>	<b>-</b>

Art.	chap.	Fonct.	Serv.	Désignation	dépenses	recettes
6811	042	01	50	Amortissement des immobilisations	64 500,00	
023	023	01		Virement à l'investissement	-64 500,00	
<b>TOTAL de la Section</b>					<b>-</b>	<b>-</b>

**OPERATIONS REELES**

**Section d'Investissement**

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
1323	13	833	10	Postes de secours cG17 (dcc 4/3/09 décision CG17 10/4/09)		34 200,00
2188	21	830	10	Aménagement caillebotis plage Grd Village	3 250,00	
021	021	01		Virement de la section de fonctionnement		-30 950,00
<b>TOTAL de la Section</b>					<b>3 250,00</b>	<b>3 250,00</b>
<b>Solde</b>						<b>-</b>

**Section de Fonctionnement**

Article	chap.	Fonct.	Service	Désignation	dépenses	recettes
6574	65	025	3	Association du collège Pertuis d'Antioche	1 500,00	
70878	70	830	10	Creps : convention mise à disposition DCC 6/5/09		500,00
6574	65	833	13	Subventions Aux Asso SPA	5 100,00	
617	011	830	83	Etude de plate forme phytosanitaire	10 000,00	
7472	74	830	83	Région CRDD		2 500,00
7475	74	830	83	CDC Bassin de Marennes		1 000,00
7477	74	830	83	Budget communautaire et fonds structurels		5 500,00
023	023	01		Virement à la section d'investissement	-30 950,00	
022	022	01	50	Charges de fonctionnement disponibles	23 850,00	
<b>TOTAL de la Section</b>					<b>9 500,00</b>	<b>9 500,00</b>
<b>Solde</b>						<b>-</b>

\* Complément de budget (coût total 11 720,80 € TTC)

**Pas d'observation.**

**ROD : ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE CHATEAU D'OLERON, "LES PIECES DE FONTEMBRE"**

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de régulariser l'emprise des propriétés de la communauté de communes sur le site de la déchèterie Sud de Fontembre, au CHATEAU D'OLERON.

1) Les conjoints NERON, domiciliés à DOLUS D'OLERON, au village des Bardières, se proposent de vendre à la communauté de communes, moyennant le prix total de 1.454€, correspondant à l'estimation qui en a été faite par les services fiscaux, divers terrains dont la désignation suit :

Commune du CHATEAU D'OLERON

Divers terrains cadastrés :

Section	N°		Lieudit	Contenance
AZ	838		Pièce de Fontembre	01a 95ca
AZ	871		Pièce de Fontembre	01a 40ca
AZ	876		Pièce de Fontembre	01a 75ca
AZ	886		Pièce de Fontembre	05a 20ca
AZ	847	BND (lot 3/8)	Pièce de Fontembre	31ca
AZ	848	BND (lot 3/8)	Pièce de Fontembre	02a 09ca
AZ	881	BND (lot 3/8)	Pièce de Fontembre	01a 18ca
AZ	887	BND (lot 3/8)	Pièce de Fontembre	66ca
Ensemble				14a 54ca

2°) Monsieur Bernard BLANCHARD, demeurant au GRAND VILLAGE PLAGE, "Trillou", 3, chemin du Pré Landais, se propose également de vendre à la communauté de communes, moyennant le prix total de 6.372€, correspondant à l'estimation qui en a été faite par les services fiscaux, divers terrains dont la désignation suit :

Commune du CHATEAU D'OLERON

Divers terrains cadastrés :

Section	N°		Lieudit	Contenance
AZ	839		Pièce de Fontembre	03a 85ca
AZ	845		Pièce de Fontembre	10a 05ca
AZ	868		Pièce de Fontembre	06a 35ca
AZ	875		Pièce de Fontembre	08a 60ca
AZ	883		Pièce de Fontembre	02a 35ca
AZ	847	BND (lot 1/8)	Pièce de Fontembre	02a 42ca
AZ	848	BND (lot 1/8)	Pièce de Fontembre	16a 03ca
AZ	881	BND lot 1/8)	Pièce de Fontembre	09a 01ca
AZ	887	BND (lot 1/8)	Pièce de Fontembre	05a 06ca
Ensemble				63a 72ca

3°) Monsieur le Président précise enfin que le conseil municipal du CHATEAU D'OLERON a donné son accord concernant la vente, moyennant l'Euro Symbolique, de divers terrains communaux dont la désignation suit :

Commune du CHATEAU D'OLERON

Section	N°		Lieudit	Contenance
AZ	840		Pièce de Fontembre	02a 45ca
AZ	841		Pièce de Fontembre	02a 00ca
AZ	842		Pièce de Fontembre	02a 30ca
AZ	843		Pièce de Fontembre	02a 55ca
AZ	844		Pièce de Fontembre	08a 35ca
AZ	846		Pièce de Fontembre	03a 45ca
AZ	847	BND (lot 4/8)	Pièce de Fontembre	01a 47ca
AZ	847	BND (lot 2/8)	Pièce de Fontembre	01a 36ca
AZ	847	BND (lot 5/8)	Pièce de Fontembre	01a 47ca
AZ	847	BND (lot 6/8)	Pièce de Fontembre	31ca
AZ	847	BND (lot 7/8)	Pièce de Fontembre	02a 42ca
AZ	847	BND (lot 8/8)	Pièce de Fontembre	74ca
AZ	848	BND (lot 2/8)	Pièce de Fontembre	09a 06ca
AZ	848	BND (lot 4/8)	Pièce de Fontembre	09a 76ca
AZ	848	BND (lot 5/8)	Pièce de Fontembre	09a 76ca
AZ	848	BND (lot 6/8)	Pièce de Fontembre	02a 09ca
AZ	848	BND (lot 7/8)	Pièce de Fontembre	16a 03ca
AZ	848	BND (lot 8/8)	Pièce de Fontembre	04a 88ca
AZ	881	BND (lot 2/8)	Pièce de Fontembre	05a 09ca
AZ	881	BND (lot 4/8)	Pièce de Fontembre	05a 49ca

AZ	881	BND (lot 5/8)	Pièce de Fontembre	05a 49ca
AZ	881	BND (lot 6/8)	Pièce de Fontembre	01a 18ca
AZ	881	BND (lot 7/8)	Pièce de Fontembre	09a 01ca
AZ	881	BND (lot 8/8)	Pièce de Fontembre	02a 75ca
AZ	887	BND (lot 2/8)	Pièce de Fontembre	02a 86ca
AZ	887	BND (lot 4/8)	Pièce de Fontembre	03a 08ca
AZ	887	BND (lot 5/8)	Pièce de Fontembre	03a 08ca
AZ	887	BND (lot 6/8)	Pièce de Fontembre	66ca
AZ	887	BND (lot 7/8)	Pièce de Fontembre	05a 06ca
AZ	887	BND (lot 8/8)	Pièce de Fontembre	01a 54ca
AZ	849		Pièce de Fontembre	11a 20ca
AZ	850		Pièce de Fontembre	17a 35ca
AZ	851		Pièce de Fontembre	03a 65ca
AZ	852		Pièce de Fontembre	02a 00ca
AZ	853		Pièce de Fontembre	01a 70ca
AZ	854		Pièce de Fontembre	02a 40ca
AZ	855		Pièce de Fontembre	03a 00ca
AZ	856		Pièce de Fontembre	02a 25ca
AZ	857		Pièce de Fontembre	05a 25ca
AZ	858		Pièce de Fontembre	04a 55ca
AZ	859		Pièce de Fontembre	12a 80ca
AZ	860		Pièce de Fontembre	05a 75ca
AZ	861		Pièce de Fontembre	26a 80ca
AZ	862		Pièce de Fontembre	03a 65ca
AZ	863		Pièce de Fontembre	26a 65ca
AZ	864		Pièce de Fontembre	02a 95ca
AZ	865		Pièce de Fontembre	02a 95ca
AZ	866		Pièce de Fontembre	03a 55ca
AZ	867		Pièce de Fontembre	05a 00ca
AZ	869		Pièce de Fontembre	05a 85ca
AZ	870		Pièce de Fontembre	08a 40ca
AZ	872		Pièce de Fontembre	05a 85ca
AZ	873		Pièce de Fontembre	03a 33ca
AZ	874		Pièce de Fontembre	03a 07ca
AZ	877		Pièce de Fontembre	04a 95ca
AZ	878		Pièce de Fontembre	06a 40ca
AZ	879		Pièce de Fontembre	04a 75ca
AZ	880		Pièce de Fontembre	03a 35ca
AZ	882		Pièce de Fontembre	08a 85ca
AZ	884		Pièce de Fontembre	10a 60ca
AZ	885		Pièce de Fontembre	04a 20ca
AZ	893		Pièce de Fontembre	02a 37ca
AZ	1077		Pièce de Fontembre	02a 54ca
AZ	1079		Pièce de Fontembre	02a 71ca
AZ	1080		Pièce de Fontembre	62ca
AZ	1081		Pièce de Fontembre	03a 83ca
AZ	1082		Pièce de Fontembre	01a 73ca
Ensemble .....				03ha 52a 59ca

Monsieur le Président invite en conséquence le Conseil Communautaire à prendre connaissance des documents et à délibérer.

Vu les pièces du dossier,  
Vu l'estimation des services fiscaux,

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE

L'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des consorts NERON, moyennant le prix total de 1.454€, des terrains ci-dessus désignés,

L'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, de Monsieur BLANCHARD, moyennant le prix total de 6.372€, des terrains ci-dessus désignés.

L'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, de la COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON, moyennant l'Euro Symbolique, des terrains ci-dessus désignés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

**Pas d'observation.**

---

#### **ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROCEDE DE VALORISATION ENERGETIQUE AVENANT N°1/2009**

---

Une étude de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'un procédé de valorisation énergétique sur l'UIOM de Saint-Pierre d'Oléron a été lancée en janvier 2009. Un marché en procédure adaptée a été signé avec le bureau d'études INDDIGO en date du 22 décembre 2008.

Suite à la réunion du comité de pilotage du 7 avril 2009, il a été convenu de faire évoluer le contenu de l'étude.

Plusieurs scénarii seront étudiés pour le devenir du site :

1 – maintien de l'unité existante jusqu'à la rénovation ou/et l'évolution du mode de traitement des déchets ;

2 – évolution du site en quai de transfert permettant d'évacuer vers un centre d'enfouissement 20 500 T/an ;

3 – mise en place d'une nouvelle ligne d'incinération adaptée aux besoins de traitement de l'EPCI et dimensionnée pour le traitement des OM résiduel de Marennes ; 25 000 t / an.

4 – solution mixte d'une capacité annuelle de 25 000 t/an comprenant un prétraitement mécano biologique.

Chaque scénario fera l'objet d'une étude technico-économique, impact environnemental, planning prévisionnel de mise en œuvre.

Montant forfaitaire de 22 000 € HT,

Tranche conditionnelle liée aux scénarii 3 et 4 : 1 500 € HT

Tranche conditionnelle liée au scénario 1 : 3 500 € HT

Le délai de réalisation de l'étude est de 10 mois.

#### **Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

autorise le Président à signer l'avenant n°01/2009 au marché d'étude de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'un procédé de valorisation énergétique et autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME.

**Monsieur Moquay précise que la première phase des études n'a pas conclu à un intérêt économique de la valorisation énergétique de l'UIOM.**

**Monsieur Fonteneau rappelle que les études doivent prendre en compte la réduction des déchets à la source comme prônée dans le Grenelle de l'Environnement.**

**Monsieur Parent indique que le Plan Départemental des Déchets ménagers est relancé, initié il y a sept ans par l'Etat en collaboration avec le Conseil général. Des structures modernisées risquent de se trouver surdimensionnées et vont solliciter d'autres collectivités pour alimenter leur équipement.**

**Monsieur Moquay dit que des contacts sont à prendre avec les autres structures. Il indique qu'aujourd'hui la réflexion du devenir de l'usine d'incinération de l'île d'Oléron est ouverte.**

**Monsieur Millot demande quels sont les délais pour prendre une décision.**

**Monsieur Moquay dit que l'objet du schéma départemental est justement d'estimer les différents bassins et les installations souhaitables. Un comité de pilotage en charge du suivi de l'étude de valorisation de l'UIOM a été composé de membres du Conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets. Il rappelle que ce comité reste ouvert à tout délégué intéressé.**

**Monsieur Parent souhaite participer au comité de pilotage de suivi de l'étude de valorisation de l'UIOM.**

Départ de M. Parent, Mme Humbert et M. Villa.

---

**ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – SOCIÉTÉ AMR – LOT 6**

---

Considérant :

- Que le Conseil communautaire du 2 juillet 2008 a entériné les résultats de l'appel d'offres du 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif à la construction de la plateforme de compostage à Dolus d'Oléron et autorisé le président à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération,
- Qu'un marché de travaux a été signé avec la société AMR (Agencements Menuiseries Royannaise) pour la réalisation du lot 6 « Menuiserie extérieure / intérieure bois » pour un montant de 48 635, 00 € HT,
- L'avenant 1 au marché de travaux signé avec la société AMR d'un montant total de 6 150, 00 € HT 7 355, 40 € TTC),

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE le président à signer l'avenant 1 au marché de travaux provoqué par la prise en compte des plus values suivantes :

- Escalier bois dans le bâtiment administratif : Remplacement de l'escalier béton par un escalier bois (volonté d'une unité de matériaux du bâtiment (bardage bois, menuiseries bois, escalier bois) => montant de la plus value : 3 878,00 € HT.
- Baies vitrées fixes complémentaires : Ajout de baies vitrées fixes sous les fenêtres du bureau d'exploitation afin d'optimiser le contrôle des véhicules entrant et sortant du site => montant de la plus value : 2 272,00 € HT.

portant le montant du marché à 54 785, 00 € HT (65 522, 86 € TTC),

PRECISE que les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits au budget.

**Pas d'observation.**

---

**ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – ECBL – LOT 2**

---

Considérant :

- Que le Conseil communautaire du 2 juillet 2008 a entériné les résultats de l'appel d'offres du 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif à la construction de la plateforme de compostage à Dolus d'Oléron et autorisé le président à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération,
- Qu'un marché de travaux a été signé avec la société ECBL pour la réalisation du lot 2 « Gros Œuvre » pour un montant de 670 191, 26 € HT,
- L'avenant 2 au marché de travaux signé avec la société ECBL d'un montant total de – 6 460, 80 € HT (- 7 727, 12 € TTC),

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE le président à signer l'avenant 2 au marché de travaux provoqué par la prise en compte des moins values suivantes :

Suppression du plancher haut du local dédié au traitement des huiles du hangar stockage compost et de l'escalier intérieur béton du bâtiment administratif :

- Le local de l'association « Roule ma frite » sera équipé d'un bardage bois sur toute la hauteur rendant l'accès de la dalle du plafond impossible donc inutile.
- Remplacement de l'escalier béton par un escalier bois (volonté d'une unité de matériaux du bâtiment : bardage bois, menuiseries bois, escalier bois).  
=> montant de la moins value : 6 460,80 € HT.

portant le montant du marché à 649 187, 81 € HT (776 428, 62 € TTC),

PRECISE que les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits au budget.

**Pas d'observation.**

---

**ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS**

---

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

**OPERATIONS D'ORDRE**

**Section d'Investissement**

Art.	chap.	Fonct.	Désignation	dépenses	recettes
28154	040	01	Amortissement des immobilisations		-41 000,00
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		41 000,00
<b>TOTAL de la Section</b>				-	-

**Section de Fonctionnement**

Art.	chap.	Fonct.	Désignation	dépenses	recettes
6811	042	01	Amortissement des immobilisations	-41 000,00	
023	023	01	Virement à l'investissement	41 000,00	
<b>TOTAL de la Section</b>				-	-

*Ces écritures permettent d'ajuster les dotations aux amortissements*

**Section d'Investissement - Opérations réelles**

Art.	chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
10228	10		Région Aménagement des déchetteries 2002 (solde)		15 597,00
2111	21	21	Terrains déchetteries	8 000,00	
2315	23	23	Matériels industriels UIOM	12 000,00	
2154	21	23	Travaux en cours UIOM	-12 000,00	
021	021		Virement de la section de Fonctionnement		-7 597,00
<b>Total</b>				<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>

Selon n°19

**Section Fonctionnement**

Art.	chap.	service	Désignation	dépenses	recettes
758	75	22	Ventes de plaquettes de bois et compost	-21 750,00	
7088	70	22	Ventes de plaquettes de bois et compost	21 750,00	
022	022		Dépenses de fonctionnement imprévues	7 597,00	
023	023		Virement à la section d'investissement	-7 597,00	
<b>TOTAL de la Section</b>				-	-
<b>Solde</b>				<b>0</b>	

**Pas d'observation.**

**TARIFS DES PRODUITS DERIVES VENDUS EN BOUTIQUE MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX**

**NOUVEAUX PRODUITS JUIN 2009**

Il conviendrait de valider l'ensemble des tarifs correspondant aux prix de vente des produits dérivés suivants :

**Musée de l'Île d'Oléron :**

DESIGNATION	MARQUE	PRIX VENTE HT	TAUX DE TVA	TVA	PRIX VENTE TTC
Bateau bouteille	Artesania	3,76	0,74	19,6	4,50
Aimant demi-phare	Artesania	2,51	0,49	19,6	3
Cloche Ancre	Artesania	7,94	1,56	19,6	9,50
Porte clés poulie,	Artesania	3,76	0,74	19,6	4,50
Fille parasol	Artesania	12.96	2.54	19,6	15,50
Enfant Bateau	Artesania	12.96	2.54	19,6	15,50

De façon à assurer la promotion des musées, il convient de considérer et de façon générale que 5% des articles commandés sont réservés à la collectivité pour son utilisation propre et ne seront pas proposés à la vente.

Ces prix de vente entreront en vigueur et les produits cités ci-dessus pourront être vendus **dès le 11 juin 2009.**

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

**VALIDE** l'ensemble des tarifs tel que proposés,

**AUTORISE** le président à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de ces tarifs.

**Pas d'observation.**

---

**DEPOT DE PRODUITS DERIVES ET OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX**

---

Un nouveau dépôt étant proposé, il convient de valider le prix des produits suivants :

**NOUVEAU DEPOT JUIN 2009 :**

- **Musée de l'île d'Oléron :**

*Librairie des Pertuis:*

TITRES	EDITEUR	Prix de vente HT	Taux de TVA	TVA	Prix HT facturé à la CDC	Prix de vente TTC
Naufrages et aventures en mer : de l'Antiquité à nos jours	édition ouest France	14,22 €	5,5 %	0,8 €	12,08€	15 €
Naufrages ! : drames et sauvetages en mer	Quatre fleuves	20,76 €	5,5 %	1,14 €	17,64€	21.90 €

**Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents**

**VALIDE** le principe de dépôt d'ouvrages et de produits dérivés dans les musées et sites patrimoniaux

**VALIDE** la liste des ouvrages et des produits dérivés et leur prix de vente tel que proposé

**AUTORISE** le Président à signer des conventions de dépôt et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de dépôt d'ouvrages et de produits dérivés dans les musées et sites patrimoniaux intercommunaux.

**Pas d'observation.**

---

**QUESTION DIVERSE**

---

**Monsieur Massé intervient pour signaler que le rectorat a décidé de maintenir la classe de SEGPA 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> à Saint-Pierre d'Oléron. Cependant, étant donné que les dossiers des élèves doivent être réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, les instituteurs étaient sensibilisés au fait que la classe de SEGPA allait disparaître. Peu de dossiers ont été montés. Les quatre dossiers présentés ont tous été refusés deux fois par la commission départementale. La classe de SEGPA de Saint-Pierre d'Oléron disparaîtra de fait dans la mesure où elle n'aura pas d'élève. Les élèves devront aller en classe de SEGPA à Rochefort dès la 6<sup>ème</sup> avec à la clé des difficultés financières pour les familles et des difficultés psychologiques pour des enfants déjà fragiles.**

Pour copie conforme,  
Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,  
Le 10 juin 2009  
Le Président

Patrick MOQUAY